

DEVRIES. M, DELFOSSE. M, POTTIER. G, BAUSSANT. G, DESWARTE. A

Mots clés : plan d'action, politique qualité, indicateurs de suivi

Pharmacie à usage intérieur ; Centre Hospitalier d'Armentières, Armentières 59280

myrtille.devries.etu@univ-lille.fr

Contexte

Entrée en vigueur de l'arrêté du 8 septembre 2021 le 26 mai 2022 → De nouvelles exigences sont formalisées afin de sécuriser le circuit des DMI.



Objectif

Bilan à 1 an sur le plan d'action réalisé suite à la parution de l'arrêté et identification des difficultés à sa mise en œuvre dans notre établissement.

Matériel et Méthodes

Plan d'action
élaboré en 2022



Contenant 30
items



Regroupés en 9
thématiques



- 1/ Politique qualité
- 2/ Informatique
- 3/ Responsabilité des acteurs
- 4/ Formation du personnel
- 5/ Système documentaire
- 6/ Référencement des DMI
- 7/ Gestion des risques
- 8/ Traçabilité de l'information donnée aux patients
- 9/ Stockage et transport des DMI

Etat d'avancement des différents items

(n = 30) du plan d'action (en %)

Exemples d'items du plan d'action et leurs points d'avancement :

1/ Politique qualité : 2 items → Définir la politique qualité + Désigner un responsable SMQ du circuit des DMI (validation par la CME).

2/ Informatique : 3 items → Mise en place partielle de l'IUD à chaque étape du circuit ; Interopérabilité entre les différents logiciels ; Formation des IBODEs au logiciel de traçabilité + 3 items → Ajout dans le document de traçabilité remis aux patients des données relatives à l'identité du professionnel (RPPS, Spécialité) ; Traçabilité en temps réel et à chaque étape et par acteurs du circuit des DMI.

3/ Responsabilité des acteurs : 3 items → à formaliser.

4/ Formation du personnel : 1 item → Formation des professionnels à la prise de fonction aux procédures et à la gestion des risques.

5/ Système documentaire : 2 items → Révision des procédures du circuit des DMI ; Création d'un groupe (acteurs du circuit et cellule qualité) travaillant sur les conditions techniques nécessaires à l'utilisation des DMI, protocoles de soins et à un référentiel de bon usage.

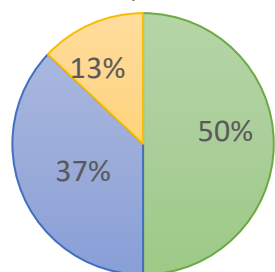
6/ Référencement des DMI : 2 items → Elaboration d'une liste des DMI comprenant marquage CE, indications... ; liste qualitative et quantitative des DMI mis en dotation. + 2 items → Demande formalisée auprès de la pharmacie pour les prêts ; dépôts inventoriés dans le logiciel de traçabilité.

7/ Gestion des risques : 2 items → Cartographie des risques (Anap), EPP traçabilité des DMI ; comités de retour d'expérience alimentés un système de déclaration des erreurs liées aux DMI + 1 item → Bilan annuel en CME

8/ Traçabilité de l'information remise aux patients : 4 items → Réalisation de fiches d'information patients sur les DMI ; Information donnée tracée dans le dossier ; Document de traçabilité remis au patient à l'issue des soins ; données de traçabilité du DMI sur le document remis au patient.

9/ Stockage et transport des DMI : 3 items → Travail sur le stockage au bloc / et la PUI avec équipements adaptés permettant une identification rapide des DMI (demande commission d'investissement) ; audit sur les conditions de détention et de stockage des DMI au blocs/ services + 1 item → Identification de la personne en charge des transports.

Résultats :



■ Items réalisés (15 sur 30)



■ Items partiellement réalisés (11 sur 30)



■ Items non débutés (4 sur 30)



Conclusion

- Le plan d'action répond à une grande partie des exigences demandées.
- Certaines difficultés persistent autour des systèmes informations et de problématiques organisationnelles.
- Des réunions de suivi pluridisciplinaires sont prévues pour lever les points de blocage.